

Usine d'incinération des ordures ménagères - Autorisation d'exploitation - Information du Conseil Municipal

M. LE MAIRE, Rapporteur : En date du 30 avril 1999, la Ville de Besançon sollicitait de M. le Préfet l'autorisation d'exploiter une usine d'incinération de déchets ménagers et assimilés et de déchets industriels banals ainsi qu'une station de transit de déchets ménagers et industriels non dangereux.

Le dossier a été présenté aux membres du Conseil Départemental d'Hygiène qui s'est prononcé favorablement dans sa séance du 21 janvier 2000.

La Ville de Besançon a été autorisée à exploiter ces installations par arrêté préfectoral en date du 28 février 2000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Récépissé préfectoral du 11 avril 2000.